



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration

Question au Gouvernement n° 2906

Texte de la question

POLITIQUE MIGRATOIRE

M. le président. La parole est à Mme Danielle Auroi, pour le groupe écologiste.

Mme Danielle Auroi. Monsieur le Premier ministre, en matière d'immigration, on dirait que l'Europe est en guerre. Certes, il faut lutter contre le trafic d'êtres humains, certes, il faut combattre les passeurs ; mais il s'agit avant tout de secourir des hommes, des femmes et des enfants en quête de sécurité et d'avenir ! Construire une nouvelle ligne Maginot contre des civils qui fuient la guerre, l'intolérance et la misère est totalement illusoire et voué à l'échec. C'est hypocrite et ce n'est pas cohérent avec les valeurs que nous portons et que nous diffusons. Je l'ai déjà dit ici : Comment refuser une protection légitime aux réfugiés syriens que la France reçoit avec toujours la même parcimonie ? Et que deviendront ceux que nous rejetons sur les côtes de pays en guerre ?

Seule une vraie coopération politique peut assécher le trafic, tout en régulant et en ouvrant des voies légales d'accès pour les demandeurs d'asile et les travailleurs peu qualifiés. C'est avec cette logique-là que nous pourrions construire une paix durable autour de la Méditerranée. Plutôt que de bâtir le tout sécuritaire, luttons contre la démagogie ordinaire. L'immigration n'est ni un fléau, ni une menace ! Elle est indissociable de l'histoire de la France depuis des millénaires. Or, aujourd'hui, dans notre pays, elle diminue. En Europe, elle permet de lutter contre le vieillissement et répond à des besoins de main-d'œuvre non pourvus.

Oui, une politique européenne migratoire apaisée et ambitieuse est possible. Construisons des ponts, pas des murs, comme le proposent nombre d'organisations ! Plutôt qu'une seule réponse militaire, il faut de la solidarité, y compris entre les États membres. L'Italie, Malte et la Grèce ne peuvent gérer seules ce problème. Ainsi, la Commission européenne a proposé une répartition, abusivement qualifiée de répartition par quotas. Monsieur le Premier ministre, puisque vous rejetez cette idée, que comptez-vous faire à court terme pour soutenir et pérenniser les secours en mer et permettre un mécanisme d'accueil solidaire entre les États ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Madame la députée, sur ce sujet, il faut être clair quant aux objectifs que l'on poursuit et précis quant aux concepts que l'on utilise. Quels sont les objectifs que nous poursuivons au sein de l'Union européenne, qui ont inspiré les propositions récemment exprimées par ses commissaires, après que la France a eu de nombreux contacts pour que la politique migratoire européenne évolue ? Tout d'abord, nous devons lutter contre les filières de la traite des êtres humains qui agissent dans la bande sahélo-saharienne, en Libye et en France, parce qu'elles conduisent vers la mort des êtres vulnérables, après avoir prélevé sur des femmes, des enfants et des familles des sommes considérables. Ces filières doivent

être combattues, et nous les combattons résolument en France. C'est la raison pour laquelle nous avons démantelé l'an dernier deux cents filières de l'immigration irrégulière de plus que l'année précédente.

Ensuite, il faut de l'humanité à l'égard de ceux qui relèvent du statut de réfugiés. C'est la politique de la France. C'est pourquoi nous avons nous-mêmes inspiré un mécanisme de répartition des réfugiés au sein de l'Union européenne tenant compte d'un ensemble de critères. Si nous avons rejeté le concept de quotas de migrants, c'est parce que nous considérons que l'asile repose sur des critères et non pas sur des quotas. C'est cette vision qui est conforme à notre tradition républicaine et à la tradition que nous portons de façon universelle à travers le monde. Nous ne voulons pas non plus de quotas de migrants pour ceux qui ne relèvent pas du statut de réfugiés. En effet, si nous voulons pouvoir accueillir correctement ceux qui relèvent de l'asile, il faut pouvoir maintenir dans leur pays ceux qui relèvent de l'immigration irrégulière, dans le cadre d'une véritable politique de codéveloppement que nous avons proposée à l'Union européenne et qu'elle a reprise dans la mesure visant à créer des centres de maintien et d'accompagnement des migrants, notamment au Niger. Nous sommes donc dans la solidarité et la soutenabilité dans la politique de l'asile. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que les bons concepts soient utilisés et que la politique de l'Union européenne soit forte. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Auroi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2906

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 mai 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 mai 2015](#)